



PLEIN EMPLOI
SOLIDAIRE

Tour de France 2024

LETTRES AU

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

&

**À LA MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET
DES SOLIDARITÉS**



PLEIN EMPLOI
SOLIDAIRE

**Lettre ouverte au Président de la République & à la Ministre du Travail,
de la Santé et des Solidarités**

N°1

Thématique :

Les bénéficiaires du RSA

Envoyée depuis :

Rezé, Gargas, Villeurbanne, Joinville-en-Champagne

Plein Emploi Solidaire
61, boulevard Saint-Michel
49100 ANGERS

Monsieur le Président de la République

Madame la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités

Monsieur le Président, madame la Ministre

Nous avons découvert avec stupéfaction que la liste des démarches, préconisées ci-dessous, sont rendues obligatoires, au minimum 15 heures par semaine, pour ne pas perdre les précieux 600 euros d'allocation du Revenu de Solidarité Active (RSA).

- Des démarches pour **accéder à des droits**, à une formation ou à un emploi ;
- Des participations à des événements de recrutement ;
- **Des ateliers collectifs afin d'échanger au sujet de la création d'entreprise, de la recherche d'emploi ou encore de la formation ;**
- Des participations à des entretiens d'embauche ;
- Des immersions dans des entreprises.

Monsieur le président, pourquoi faire une loi qui semble nous accuser ? Serions-nous coupables, à vos yeux de ne pas faire ces démarches ?

Monsieur le président, nous sommes près de deux millions à toucher le RSA : pensez-vous sérieusement que nous l'avons « fait exprès » ! Pensez-vous sérieusement que nous souhaitons notre propre malheur, que nous souhaitons rester dans la précarité ? Que nous souhaitons ne rien faire pour y remédier ?

Ces démarches, nous les avons faites beaucoup plus que vous ne pouvez l'imaginer. Mais à quoi bon poursuivre des démarches dont on sait de par toutes nos expériences qu'elles ne nous permettent pas de trouver notre place dans le monde du travail (et dans la société) ?

Ces démarches, nous les avons toutefois refaites avec enthousiasme, gratuitement et librement, pour la préparation des "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée". Parce que pour la première fois depuis longtemps, nous avons eu (avec raison) l'espoir d'un aboutissement positif, grâce à 3 promesses :

- **La promesse que cette fois-ci, après un parcours d'insertion, nous serions assurés de rester en emploi. Emploi-aidé ou Emploi ordinaire, mais en emploi, pas au RSA.**
- **La promesse que l'on aurait tous sans exception le droit d'obtenir un emploi, quelles que soient nos difficultés grâce à la grande palette de services créés par les ELPE.**
- **Enfin, la promesse que nos vies ne seraient plus réduites à des critères administratifs qui ne correspondent en rien à nos réalités, grâce à une vraie écoute : c'est ce qu'a permis la prise en charge au niveau local de ce projet, par des acteurs de nos communes qui nous connaissent et qui connaissent nos potentiels employeurs**

Plutôt qu'une loi à la tonalité punitive, nous voulons reprendre cette liste et lui donner l'efficacité à laquelle elle a droit : oui, nous continuerons « des ateliers collectifs afin d'échanger au sujet de la création d'entreprise, de la recherche d'emploi ou encore de la formation » mais à une condition, c'est que cet effort

Le .././2024 à

légitime repose sur le **droit effectif d'obtenir un emploi : seul moyen pour nous d'obéir au devoir constitutionnel de travailler.**

Chacun a des savoir-faire, la France a besoin de travailleurs : donnez la chance aux personnes de travailler, avec ou sans diplôme.

En vous remerciant de votre écoute, veuillez recevoir, monsieur le président, l'expression de notre respect citoyen.

Pour le Conseil d'Administration
Le président, Patrick Valentin





PLEIN EMPLOI
SOLIDAIRE

**Lettre ouverte au Président de la République & à la Ministre du Travail,
de la Santé et des Solidarités**

N°2

Thématique :

Les sanctions injustes des victimes d'un système

Envoyée depuis :

Montméliant, Roubaix

Plein Emploi Solidaire
61, boulevard Saint-Michel
49100 ANGERS

Monsieur le Président de la République

Madame la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités

Monsieur le Président, madame la Ministre,

Peut-être pensez-vous que nous sommes des travailleurs sociaux, incapables de comprendre les grands enjeux politiques, des citoyens gentils, peut-être, mais loin du réel.

Pas du tout.

Nous comprenons les sanctions justes et proportionnées qui contribuent à construire la responsabilité dont chacun a besoin pour exercer sa liberté.

Par contre la sanction disproportionnée ou injuste est intolérable. Plus grave encore, une sanction non dite, non reconnue, totalement illégitime, est révoltante.

Le peuple français au chômage de longue durée et d'exclusion sociale est une victime.

Une victime qui subit une sanction non dite, non reconnue, révoltante.

Un million au moins, deux millions peut-être et si l'on compte leurs familles, au moins quatre millions de personnes victimes d'un système.

Un système performant par ailleurs, certes, mais un système qui a besoin de contrepois s'il veut éviter les drames sociaux qui se profilent avec insistance.

« Dommages collatéraux » diront certains !

Non, Monsieur le Président, on ne peut pas passer par "profits et pertes" une part de notre collectivité nationale.

Ce n'est pas le travail qui manque **mais le travail accessible**. Les solutions sont à notre portée.

Inutile de prévoir des bouleversements ou de réinventer ce qui existe déjà : **les moyens actuels suffisent à condition de les développer**.

Notre pays dispose de six mille trois cent quatre-vingt entreprises associatives, sans but lucratif, qui attendent et sont capables de répondre à une **grande politique de l'emploi accessible**. Il suffit de libérer leurs forces entrepreneuriales.

Décréter que :

- La promesse d'insertion est à durée indéterminée. On ne renvoie pas au chômage quelqu'un qui a montré sa volonté et sa capacité à travailler.

- Le cofinancement de l'insertion est ouvert en fonction des capacités locales de développement. **Sans limite autre que le besoin d'emplois validés localement**, grâce à l'activation des dépenses passives.
- Organiser le plein emploi solidaire dans chaque petit territoire autour de la totalité des personnes concernées qui resteront au centre de la réflexion et de l'action collective pour atteindre l'exhaustivité.

Monsieur le Président, Madame la Ministre, merci de votre écoute et de votre intérêt pour nos constats citoyens.

Pour le Conseil d'administration
Le président, Patrick Valentin





PLEIN EMPLOI
SOLIDAIRE

**Lettre ouverte au Président de la République & à la Ministre du Travail,
de la Santé et des Solidarités**

N°3

Thématique :

Les démarches du RSA

Envoyée depuis :

Vannes

Plein Emploi Solidaire
61, boulevard Saint-Michel
49100 ANGERS

Monsieur le Président de la République

Madame la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités

Monsieur le Président, madame la Ministre,

Un million neuf cent mille personnes vivent en France grâce au RSA.

Certes, les chiffres sont inquiétants pour les pouvoirs publics. On a vu grossir régulièrement le nombre des personnes assistées depuis la création du RMI devenu RSA. Un million neuf cent mille.

Cette assistance pose de nombreux problèmes, votre gouvernement en a retenu deux.

Le coût pour les finances publiques d'une part (7200 euros par an et par personne environ) et la tolérance de la population pour les plus pauvres d'autre part : le revenu final de ceux qui travaillent au smic n'est-il pas très proche, (trop proche pensent certains), de celui de l'assistance?

Une idée est donc venue en conseil des ministres, idée fondée sur une éthique de base : créer un « échange », une obligation en contrepartie de l'allocation.

L'Etat propose donc de rendre obligatoire de « travailler » quinze heures par semaine pour toucher le RSA.

Une polémique s'en est suivie car l'injonction apparaît totalement contradictoire. Stupéfiante peut-on dire. C'est justement parce que l'on n'a **pas trouvé d'emploi accessible**, monsieur le Président, que l'on demande le RSA.

Mais la stupéfaction maximum se trouve dans la réponse détaillée de l'Etat : désormais pour avoir droit au RSA **il faut faire obligatoirement ce que nous faisons jusqu'ici librement.**

- Des démarches pour **accéder à des droits**, à une formation ou à un emploi ;
- Des participations à des événements de recrutement ;
- **Des ateliers collectifs afin d'échanger au sujet de la création d'entreprise, de la recherche d'emploi ou encore de la formation ;**
- Des participations à des entretiens d'embauche ;
- Des immersions dans des entreprises.

Monsieur le président croyez-vous vraiment que nous avons **fait volontairement notre malheur** pour pouvoir demander le RSA ? !

Toutes ces démarches, monsieur le président, nous les avons faites et répétées mais elles nous sont rapidement apparues inutiles. **Inutile de chercher ce qui n'existe pas.**



PLEIN EMPLOI
SOLIDAIRE

Le .././2024 à

Il n'y a en France que cent cinquante mille emplois accessibles en CDI (réservés aux handicapés reconnus) et à peu près autant d'emplois accessibles en CDD d'insertion (deux ans) pour les autres personnes privées d'emploi. Trois cent mille emplois accessibles sont occupés mais il reste un million neuf cent mille personnes à recruter.

Monsieur le Président, au lieu d'imposer une nouvelle obligation, malheureusement sans espoir, il faut libérer la création des emplois accessibles à proportion des besoins de la population locale, emplois très utiles et **financés mécaniquement par l'activation des dépenses passives.**

Veillez recevoir, monsieur le président, l'expression de notre profond respect citoyen.

Pour le Conseil d'administration
Le président, Patrick Valentin



PLEIN EMPLOI
SOLIDAIRE

**Lettre ouverte au Président de la République & à la Ministre du Travail,
de la Santé et des Solidarités**

N°4

Thématique :

Les freins à l'emploi

Envoyée depuis :

Mauléon, Langeac, Le Teil, Amiens

Plein Emploi Solidaire
61, boulevard Saint-Michel
49100 ANGERS

Monsieur le Président de la République

Madame la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités

Monsieur le Président, madame la Ministre,

Aujourd'hui, nous sommes à Amiens à la rencontre des personnes privées d'emploi et des Entreprises de Lutte contre la Privation d'Emploi (ELPE).

« Les freins à l'emploi ». Cette formule consacrée, utilisée par les personnes chargées de l'aide aux chômeurs, comporte un jugement particulièrement injuste, aux conséquences désastreuses.

Un frein est un outil que l'on utilise volontairement pour freiner. Cette expression, utilisée par des travailleurs sociaux chargés d'aider les personnes concernées, comporte donc le jugement suivant : les personnes que je dois aider ont une mauvaise volonté qui est précisément la cause de leurs difficultés.

Ils mettent les freins. Et voilà que les victimes deviennent coupables !

Hier par exemple, cet homme jeune, trente ans peut-être, désespéré, sur une place de quartier très défavorisé, dans une grande ville. « Vous savez, moi aussi, monsieur, je cherche du travail. Je ne suis pas un feignant monsieur. Je peux tout faire, mais l'intérim ne m'appelle plus parce que j'ai refusé une proposition, je n'ai pas de voiture. Avec ce que je gagne, c'est impossible pour moi. »... Bref le cercle vicieux des obstacles insurmontables... et la crainte d'être humilié, traité d'incapable.

De telles expressions, employées systématiquement et acceptées universellement, expliquent la récente législation qui impose aux personnes relevant du RSA de refaire obligatoirement et indéfiniment ce qu'elles faisaient librement depuis quarante ans : chercher un emploi par tous les moyens possibles ! Cette obligation désormais ancrée dans les textes de loi participe amplement à renforcer les préjugés sur les chômeurs de longue durée - ces derniers ne trouveraient pas de travail faute de volonté - et participe par conséquent à les exclure encore un peu plus. N'est-ce pas l'effet inverse que vous recherchez ?

Cette loi sur le RSA aurait été utile si, au lieu de créer une obligation destinée à « lever des freins supposés », elle avait pris des dispositions pragmatiques pour réduire ou contourner les « obstacles réels » à l'emploi. Car ils peuvent chercher toute leur vie, monsieur le Président, ils ne trouveront pas **car l'obstacle principal c'est l'absence d'emplois accessibles.**

Deux millions de personnes sont exclues et il n'y a que trois cent mille emplois accessibles ! Au bas mot il y a un million sept cent mille laissés pour compte.

Le .../.../2024 à

Nos concitoyens veulent travailler monsieur le Président, et recevoir une rémunération plutôt qu'une allocation. Il faut ouvrir les emplois accessibles en fonction des besoins.

En vous remerciant de votre écoute, veuillez recevoir, monsieur le président, l'expression de notre respect citoyen.

Pour le Conseil d'administration
Le président, Patrick Valentin





PLEIN EMPLOI
SOLIDAIRE

**Lettre ouverte au Président de la République & à la Ministre du Travail,
de la Santé et des Solidarités**

N°5

Thématique :

**La création des ELPE
(*Entreprises de Lutte contre la Privation d'Emploi*)**

Envoyée depuis :

Blois, Pézenas, Thiers, Colombey-les-Belles

Plein Emploi Solidaire
61, boulevard Saint-Michel
49100 ANGERS

Monsieur le Président de la République,

Madame la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités

Monsieur le Président, Madame la Ministre

Nous vous écrivons aujourd'hui depuis la commune de *Colombey-les-Belles* qui, comme les 59 autres territoires-étapes de notre tour de France, s'est engagée auprès de ses citoyens privés d'emploi pour leur redonner leur dignité.

Lorsqu'un citoyen demande à travailler pour gagner sa vie, lui proposer **une allocation faute d'emplois accessibles** est une réponse vraiment impensable tant elle contredit votre volonté politique.

On dit qu'il y a 300 000 emplois disponibles mais il y a deux millions de candidats ! Et les emplois disponibles leurs sont **toujours aussi inaccessibles**.

En réponse à ce paradoxe, des milliers de nos concitoyens et concitoyennes bénévoles ont créé progressivement et depuis très longtemps **les emplois accessibles qui manquaient** en créant des Entreprises associatives de Lutte contre la Privation d'Emploi, (les ELPE) : les Ateliers Protégés créés après la Première Guerre Mondiale (devenus Entreprises Adaptées), puis les Centres d'aide par le Travail devenus Esat, les Associations Intermédiaires, les Entreprises d'Insertion, les Ateliers et Chantiers d'Insertion, les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion et plus récemment les Entreprises à But d'Emploi.

Toutes ces initiatives citoyennes et désintéressées ont développé une branche significative de l'économie sociale et solidaire.

Toutes ces initiatives très complémentaires reposent sur un même mécanisme : le cofinancement de l'emploi par la Collectivité. En permettant l'emploi des personnes qui n'ont pas accès à l'emploi ordinaire, ce **cofinancement revient à convertir des allocations en salaires**. En effet, les effets économiques positifs (cotisations sociales, impôts et taxes versées par les entreprises) et les économies d'allocations induites par le retour à l'emploi "compensent" au moins en grande partie le montant de l'aide au poste perçue.

Ce constat, largement relayé par les études réalisées, rend incompréhensibles les limites imposées par l'Etat au développement de ces emplois citoyens et nécessaires.

Une grande politique de l'emploi aidé se justifie dans notre pays et apporterait, avec un « plein emploi solidaire », des réponses urgentes pour la cohésion de notre société, sans surcoût pour le contribuable.

Naturellement, dans ce cadre, **tout contrat d'insertion doit être déterminé par l'atteinte de l'objectif** pour que personne ne puisse retomber au chômage alors qu'il veut travailler. Cela ne remet pas en question l'existence de *parcours* à durée déterminée, qui restent pour certains un tremplin vers l'emploi ordinaire, mais le *contrat* d'insertion ne doit prendre fin qu'à partir du moment où l'insertion est réalisée et lorsqu'on s'est assuré de la stabilité de la personne de retour dans l'emploi.

Enfin, la détermination du nombre d'emplois accessibles au niveau local par des territoires responsables permettrait de donner toute son efficacité à ce système, une connaissance précise tant des structures que des personnes privées d'emploi étant nécessaire pour des parcours adaptés aux personnes, et donc efficaces.

Le .../.../2024 à

En vous remerciant de votre écoute, veuillez recevoir, monsieur le président, l'expression de notre respect citoyen.

Pour le Conseil d'administration
Le président, Patrick Valentin





PLEIN EMPLOI
SOLIDAIRE

**Lettre ouverte au Président de la République & à la Ministre du Travail,
de la Santé et des Solidarités**

N°6

Thématique :

Un salaire plutôt qu'une allocation

Envoyée depuis :

**Les Ponts-de-Cé, Bléré, Saint-Girons, Le Puy-en-Velay, Saint-Fons, Le
Trièves, Moulins-Engilbert, Luzy, Strasbourg**

Plein Emploi Solidaire
61, boulevard Saint-Michel
49100 ANGERS

Monsieur le Président de la République

Madame la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités

Monsieur le Président, madame la Ministre,

Pour accomplir son « devoir de travailler », il faut avoir « le droit d’obtenir un emploi ».

Nos concitoyens privés d’emploi réclament ce droit et témoignent partout en France, avec enthousiasme, de leur retour à l’emploi lorsque celui-ci est accessible et disponible. C’est ainsi que nous définissons le plein emploi solidaire. Comme de nombreux autres territoires, nous souhaitons le réaliser ici, à *Strasbourg*.

L’expérimentation Territoriale contre le chômage de Longue Durée a fait la preuve que les Chômeurs de longue durée sont en réalité « privés d’emplois » : ils sont **désireux et capables de travailler, à la seule condition que les emplois proposés leurs soient accessibles**. Les trois cent mille emplois « non pourvus » aujourd’hui ne sont pas accessibles aux deux millions de personnes privées d’emploi. En outre, tant de travaux utiles restent encore à entreprendre : c’est un échec insupportable.

Nous avons montré que **seuls les emplois supplémentaires aidés (aussi appelés « emplois accessibles »)**, c’est-à-dire **proposés par les structures** de l’économie sociale et solidaire **consacrées à la production d’emplois accessibles**, sont capables de garantir à nos concitoyens aujourd’hui exclus, le droit d’obtenir un emploi.

Voici ce que nous demandons collectivement :

- **Des emplois d’insertion à durée indéterminée** pour mettre fin aux retours forcés au chômage de longue durée.
- **Des emplois accessibles financés à proportion des besoins**, sans autre limite que le besoin reconnu.
- Enfin, **une évaluation des besoins en emplois accessibles réalisée localement par des territoires responsables**.

Ainsi, **les entreprises et structures dédiées à la création d’emplois accessibles** se développeront toutes en fonction des besoins d’emploi de la population : les Entreprises Adaptées (EA), les Etablissements et services d’Aide par le Travail (Esat), les Associations Intermédiaires (AI), les Entreprises d’Insertion (EI), les Entreprises de Travail Temporaire d’Insertion (ETTI), les Ateliers et Chantiers d’Insertion (ACI) et enfin les Entreprises à But d’Emploi (EBE).

Au total, ce sont environ 6 380 Entreprises consacrées à la Lutte contre la Privation d'Emploi (les **ELPE**). Ensemble, elles gèrent environ 300 000 emplois cofinancés et 60 000 encadrants dont la longue expérience et le professionnalisme seront indispensables au succès du projet de *plein* emploi.

Ensemble, elles transforment plusieurs milliards d'euros d'allocations en emplois et donc en salaires.

Un salaire plutôt qu'une allocation !

En vous remerciant de votre écoute, veuillez recevoir, monsieur le président, l'expression de notre respect citoyen.

Pour le Conseil d'administration
Le président, Patrick Valentin





PLEIN EMPLOI
SOLIDAIRE

**La réponse du Chef de Cabinet du
Président de la République**

N°1

15 mai 2024



Le Chef de Cabinet
du Président de la République
N° PDR/CP/BEAR/I022081

Monsieur Patrick VALENTIN
Président
Plein Emploi Solidaire
61 BOULEVARD SAINT-MICHEL
49100 ANGERS

Paris, le 15 MAI 2024

Monsieur le Président,

Le Président de la République a bien reçu les correspondances que vous lui avez adressées.

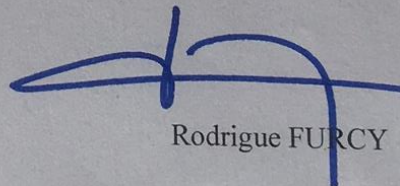
Sensible à votre démarche, le Chef de l'Etat m'a confié le soin de vous en remercier et de vous assurer de l'attention portée à vos propositions relatives à l'insertion des chômeurs de longue durée.

Le Président de la République, qui a érigé le plein emploi en priorité de ce deuxième quinquennat, se réjouit des actions menées par Plein emploi solidaire, épaulant les services de l'Etat afin d'accélérer le retour à l'emploi, pérenne, des chômeurs de longue durée.

Comme vous le savez, l'enveloppe destinée à l'expérimentation a été abondée de 80 millions d'euros, dans la loi de finances 2024. Par ailleurs, un comité scientifique a été institué en juin 2023 afin d'évaluer l'expérimentation, dont les conclusions seront rendues mi-2025.

Dans ce contexte, je n'ai pas manqué de transmettre votre correspondance à Madame Catherine VAUTRIN, ministre du travail, de la santé et des solidarités. Ses services vous tiendront directement informé de la suite susceptible d'être réservée à votre démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Rodrigue FURCY



PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE
PALAIS DE L'ÉLYSÉE — 55, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 75008 PARIS

Afin de contribuer au respect de l'environnement, la Présidence de la République vous invite à privilégier l'envoi de vos correspondances par courriels sur le site www.elysee.fr, rubrique « écrire au Président ».

Imprimé sur papier recyclé pour préserver notre planète.





PLEIN EMPLOI
SOLIDAIRE

**La réponse ouverte de
Plein Emploi Solidaire**

N°1

27 mai 2024

Le 27/05/2024 à Angers

Plein Emploi Solidaire
61, boulevard Saint-Michel
49100 ANGERS

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75 008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

Merci beaucoup pour le courrier du 15 mai que Monsieur Rodrigue Furcy, votre chef de cabinet, m'a transmis de votre part.

Suivant votre conseil, je m'adresse désormais à madame Vautrin, la ministre doublement compétente. Doublement, car je suis persuadé qu'un ministère santé et travail, est un signal très fort correspondant à notre combat contre la privation d'emploi des personnes les plus en difficulté.

Les Esat, autrefois nommés « Centre d'Aide par le Travail », (quelle belle formule « aide par le travail » !) ces établissements, à cheval sur les deux ministères, font partie de l'arsenal remarquable dont dispose notre pays, à juste titre.

L'Esat évite à tous ceux que la médecine moderne a empêché de mourir ou dont elle a amélioré la santé, le risque de mourir une deuxième fois dans une exclusion sociale désespérante : l'aide par le travail fait souvent des miracles.

Sur un point crucial, toutefois, votre soutien auprès de madame Vautrin peut être déterminant. Il serait très important pour notre propos, (l'emploi-aidé plutôt que l'allocation et l'emploi ordinaire plutôt que l'emploi-aidé), que l'Etat manifeste son intérêt pour une réflexion collective des ELPE (Entreprises Adaptées, Esat, Associations Intermédiaires, Entreprises d'Insertion, Entreprises d'Intérim d'Insertion, Ateliers et Chantiers d'Insertion, Entreprises à But d'Emploi).

Nous avons montré, dans l'expérimentation TZCLD à la fois la porosité des catégories d'exclus et la richesse des approches diverses. Sur un territoire donné, seule une étroite collaboration des ELPE sous une autorité locale bienveillante et ferme peut apporter à la fois le « plein emploi solidaire » et une gestion des deniers publics raisonnable.

Pour cela, un rapprochement des têtes de réseaux de tous, IAE, Travail Protégé, Travail Adapté est indispensable C'est un gros travail, j'essaie d'y contribuer par ce « Tour de France » vraiment passionnant où nous rencontrons sur le terrain tous les acteurs précités réunis par les comités locaux.

Merci encore, monsieur le Président, de l'intérêt que vous apportez à nos combats depuis le lancement de France Expérimentation en 2015 à Bercy.

En vous assurant de ma plus haute considération pour les responsabilités que vous assumez, veuillez recevoir, monsieur le Président de la République, l'expression de ma gratitude citoyenne.

Le président de l'association Plein emploi solidaire.

Patrick Valentin





**Lettre ouverte au Président de la République & à la Ministre du Travail,
de la Santé et des Solidarités**

N°7

Thématique :

Le droit d'obtenir un emploi

Envoyée depuis :

**Saumur, Poitiers, Castillon-la-Bataille, Jouques, Gerzat,
Lormes, Lille**

Plein Emploi Solidaire
61, boulevard Saint-Michel
49100 ANGERS

Monsieur le Président de la République

Madame la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités

Monsieur le Président, madame la Ministre,

Pour accomplir son « devoir de travailler », il faut avoir « le droit d'obtenir un emploi ».

Nos concitoyens privés d'emploi réclament ce droit et témoignent partout en France avec enthousiasme de leur retour à l'emploi. Nous en faisons aujourd'hui une nouvelle fois le constat.

Le plein emploi solidaire est possible : comme de nombreux autres territoires, nous souhaitons le réaliser ici, à *Lille*.

La fin de l'Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée (ETCLD) qui surviendra en 2026 sera un moment important pour ramener plusieurs millions de nos concitoyens – les chômeurs de longue durée et leurs familles – à une vie sociale digne et harmonieuse.

En 2026, après dix ans d'expérimentation, **une loi pour le « Droit d'obtenir un emploi » sera nécessaire pour** clôturer cette période expérimentale et **compléter la loi « France Travail » en lui donnant une efficacité incomparable.**

Dans cette perspective, convaincus que la solution pour mettre fin au chômage d'exclusion se trouve dans les emplois *supplémentaires* aidés, les acteurs de la lutte contre la privation d'emploi se mobilisent aujourd'hui dans le cadre d'une **concertation nationale pour le droit à l'emploi.**

L'expérimentation a fait la preuve que les Chômeurs de longue durée sont en réalité « privés d'emplois » : ils sont **désireux et capables de travailler, à la seule condition que les emplois proposés leurs soient accessibles.** Les trois cent mille emplois « non pourvus » aujourd'hui ne sont pas accessibles aux deux millions de personnes privées d'emploi. En outre, tant de travaux utiles restent encore à entreprendre : c'est un échec insupportable.

Nous avons montré que **seuls les emplois supplémentaires aidés (aussi appelés « emplois accessibles »)**, c'est-à-dire **proposés par les structures** de l'économie sociale et solidaire **consacrées à la production d'emplois accessibles**, sont capables de garantir à nos concitoyens aujourd'hui exclus le droit d'obtenir un emploi et de cette façon de sortir de la situation humiliante dont ils sont victimes.

Voici ce que nous demandons collectivement :

- **Des emplois d'insertion à durée indéterminée** pour mettre fin aux retours forcés au chômage de longue durée.
- **Des emplois accessibles financés à proportion des besoins**, sans autre limite que le besoin reconnu.
- Enfin, **une évaluation des besoins en emplois accessibles réalisée localement par des territoires responsables** (évaluation des besoins en emplois de droit commun et des emplois médico-sociaux tels que ceux proposés par les ESAT, selon les cas et les besoins de chacun des citoyens du territoire).

Cette loi mobilisera et permettra le développement de toutes les entreprises et structures dédiées : les Établissements et services d'Aide par le Travail (Esat), les Entreprises Adaptées (EA), les Associations Intermédiaires (AI), les Entreprises d'Insertion (EI), les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), les Associations et Chantiers d'Insertion (ACI) et enfin les Entreprises à But d'Emploi (EBE).

Au total, environ 6 380 Entreprises consacrées à la **Lutte contre la Privation d'Emploi (les ELPE)**. Ensemble, elles gèrent environ 300 000 emplois cofinancés et 60 000 encadrants dont la longue expérience et le professionnalisme seront indispensables au succès. **Ensemble, elles transforment plusieurs milliards d'euros d'allocations en emplois.**

Un salaire plutôt qu'une allocation !

En vous remerciant de votre écoute, veuillez recevoir, monsieur le président, l'expression de notre respect citoyen.

Pour le Conseil d'Administration
Le président, Patrick Valentin





PLEIN EMPLOI
SOLIDAIRE

**Lettre ouverte au Président de la République & à la Ministre du Travail,
de la Santé et des Solidarités**

N°8

Thématique :

La participation financière des départements

Envoyée depuis :

Saint-Léonard-de-Noblat

Plein Emploi Solidaire
61, boulevard Saint-Michel
49100 ANGERS

Monsieur le Président de la République

Madame la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités

Monsieur le Président, madame la Ministre,

Lorsque j'ai présenté le projet « Territoires Zéro chômeur de Longue Durée » lors de ma venue au ministère des Finances en 2015, j'ai soigneusement souligné que les départements devraient participer financièrement de façon **totalemment libre. Cette liberté faisait partie de l'expérimentation.** La première phase expérimentale ainsi mise en oeuvre, les départements ont largement considéré que le montant du RSA évité pouvait naturellement être reporté sur le financement des « emplois aidés ». **C'était prévisible et dans la logique de l'expérimentation.**

Lors de la deuxième étape expérimentale, la ministre du Travail, Madame Pénicaud, a supprimé cette liberté et imposé aux départements un paiement considérable (3 000€/ETP) pour le cofinancement des emplois.

Cette contribution non prévue, exigée arbitrairement et sans concertation, a cassé la dynamique expérimentale. Les départements qui s'étaient engagés au moment de la première étape se sont retrouvés piégés et plusieurs d'entre eux sont revenus sur leurs engagements. Ce revirement a eu des conséquences considérables : entre autres, la perte de confiance dans la parole de l'Etat.

Au bout du compte, ce sont les personnes victimes de la privation d'emploi qui en pâtissent. C'est injuste et **c'est même cruel lorsqu'on sait les souffrances qu'elles endurent.**

Ici, à Saint Leonard de Noblat par exemple, après tant d'efforts bénévoles émanant de personnes déjà tellement peu favorisées, les personnes privées d'emploi se voient refuser l'emploi qu'ils avaient longuement élaboré pour sortir d'une situation de privation vécue comme insupportable. Comment expliquer cette indifférence à leur égard ?

Financièrement, la décision était injuste. **A proportion de l'argent public géré** réellement par chaque échelon politique (Etat, régions, départements, communes), pour un apport de l'Etat de 20 000 euros, le département aurait dû verser au maximum 580 euros ! Lui demander 3 000 euros revient donc à le surtaxer de manière clairement dissuasive. Pourquoi cette option brutale et sans concertation ?

Une explication, pourtant, se profile... mais celle-ci découle **d'une idée reçue à ce point fautive** que je n'ose penser que ce soit la raison : l'emploi aidé coûterait très cher et donc le coût de l'emploi aidé rendrait sa multiplication indésirable ?

Nos entreprises, Monsieur le Président, sont loin de coûter au contribuable. Elles apportent au total aux caisses publiques **davantage d'argent que ce qu'elles n'en reçoivent**, à condition de compter aussi l'argent public économisé en allocations évitées.

Un emploi plutôt qu'une allocation !

C'est notre souhait pour la France et dans cet esprit citoyen nous vous transmettons, Monsieur le Président, l'expression de notre respect.

Pour le Conseil d'administration
Le président, Patrick Valentin





**Lettre ouverte au Président de la République & à la Ministre du Travail,
de la Santé et des Solidarités**

N°9

Thématique :

Les trois points centraux de la future loi

Envoyée depuis :

Laval

Plein Emploi Solidaire
61, boulevard Saint-Michel
49100 ANGERS

Monsieur le Président de la République

Madame la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités

Monsieur le Président, madame la Ministre,

Aujourd'hui, nous sommes à *Laval* pour participer à la grande concertation nationale sur le droit à l'emploi.

Bientôt dix ans d'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée ».

Deux lois d'expérimentation votées à l'unanimité par l'Assemblée Nationale qui en a fait un marqueur politique : transformer les allocations (passives) en salaires (actifs) grâce à l'intermédiation des Entreprises de Lutte contre la Privation d'Emploi (les ELPE).

Ces entreprises, les EA, Esat, AI, EI, ETTI, ACI, EBE se comportent en réalité comme des "convertisseurs d'argent public".

Leurs activités utiles et non concurrentes transforment en salariés d'anciens allocataires des minima sociaux (RSA et AAH notamment) et d'autres personnes **privées d'emploi**.

Les ELPE utilisent toutes le même outil : l'emploi aidé, pour compenser les difficultés d'accès à l'emploi des citoyens défavorisés (handicapés et difficultés sociales de toutes natures).

L'objectif central de l'expérimentation a été de démontrer que pour jouer leur rôle de "convertisseur" les ELPE attendent **trois réformes à coût constant** pour le contribuable :

- La durée indéterminée de l'insertion (comme dans les EBE). Lorsqu'une personne a montré sa capacité au travail, il est inconcevable de la laisser retourner au chômage.
- La suppression des limites "a priori" des emplois aidés dans les ELPE (comme dans les EBE). Pas de « numerus clausus » mais un financement convertisseur en fonction des besoins.
- L'organisation locale (voire très locale) pour arbitrer les besoins d'emplois accessibles à créer et organiser le développement des ELPE en fonction des besoins locaux (comme dans les territoires expérimentaux).

Ces trois réformes seront sans conséquence budgétaire significative pour la Collectivité. En effet, les recettes perçues par les caisses publiques du fait de l'activité des ELPE et les économies d'allocation équilibrent les « aides au poste ».

Sans rien bouleverser, ces trois réformes transformeront profondément la question sociale dans notre pays et entraîneront d'immenses bienfaits collatéraux.

En vous remerciant de votre écoute, veuillez recevoir, monsieur le président, l'expression de notre respect citoyen.

Pour le Conseil d'administration
Le président, Patrick Valentin





PLEIN EMPLOI
SOLIDAIRE

**Lettre ouverte au Président de la République & à la Ministre du Travail,
de la Santé et des Solidarités**

N°10

Thématique :

L'assurance-emploi

Envoyée depuis :

Châtelleraut, Lyon, Echirolles

Plein Emploi Solidaire
61, boulevard Saint-Michel
49100 ANGERS

Monsieur le Président de la République,

Madame la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités

Monsieur le Président, Madame la Ministre,

Nous sommes aujourd'hui à *Lyon* et comme à chaque étape de notre tour de France des territoires de plein emploi solidaire, le constat est le même :

L'assurance chômage c'est bien et il ne faut pas en réduire les bienfaits. Mais pour ceux qui ne sont « assurés » que d'un **chômage sans fin** et ils sont deux millions en France aujourd'hui, seule compte **l'assurance emploi**.

L'expérience des 6380 Entreprises de Lutte contre la Privation d'Emploi, « les ELPE » l'a montré très largement ainsi que l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » : **l'emploi accessible**, cofinancé par la collectivité mais "remboursé" par **l'activation des dépenses passives**, sans coût supplémentaire pour le contribuable, a fait ses preuves. **C'est le filet de sécurité pour celles et ceux qui se retrouveraient un jour, temporairement ou définitivement, exclus de l'emploi ordinaire : c'est l'assurance emploi.**

Pour visualiser les conséquences bienfaites, exponentielles, qui découleront de ces emplois accessibles cofinancés par la collectivité selon les besoins locaux, prenons l'exemple des quartiers en difficulté. L'emploi systématiquement accessible à tous, entraînera l'amélioration progressive jusqu'à la guérison complète des plaies les plus malsaines dont souffrent ces quartiers.

Lorsque l'on a 12 ans, 15 ans, 20 ans, 25 ans, que les années passent et que l'on n'a toujours rien à faire, rien à perdre non plus, considéré comme un « bon à rien », victime des mots qui détruisent... « il est chômeur comme son père ! ». On est humilié, prêt à tout, incontrôlable.

Ensuite c'est la justice et les prisons. Débordées. Impuissantes. Les règlements de compte entre trafiquants tuent davantage parfois que la drogue elle-même.

Sévérité, sanctions, autorité de l'Etat ... ? Avec le risque d'une spirale des extrêmes... sans résultats proportionnés. Découragement.

Et pourtant, l'expérience de Entreprises à But d'Emploi montre qu'une autre voie est à notre portée. La voie de l'écoute, de l'adaptation, de la reconnaissance, de l'accompagnement **et finalement le cofinancement de l'emploi à proportion des besoins d'emploi** pour que personne ne vive en se pensant inutile. Il s'agit de redonner des perspectives aux jeunes et d'intégrer les gens dans l'emploi (et donc dans la société) *tels qu'ils sont*.

Le .././2024 à

Des emplois écologiques, extrêmement urgents, des services pour tous et pour le « vivre ensemble », des alternatives associatives aux peines de prisons : c'est l'autre voie possible, que nous proposons.

Etre utile, c'est le remède de base à partir duquel tous les autres deviennent efficaces.

En vous remerciant de votre écoute, veuillez recevoir, monsieur le président, l'expression de notre respect citoyen.

Pour le Conseil d'administration
Le président, Patrick Valentin





PLEIN EMPLOI
SOLIDAIRE

**Lettre ouverte au Président de la République & à la Ministre du Travail,
de la Santé et des Solidarités**

N°11

Thématique :

Le budget évaluatif

Envoyée depuis :

Semur-en-Auxois, Valenciennes

Plein Emploi Solidaire
61, boulevard Saint-Michel
49100 ANGERS

Monsieur le Président de la République,

Madame la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités

Monsieur le Président, Madame la Ministre,

La loi du 14 décembre 2020 « relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation territoires zéro chômeur de longue durée » nous a permis de renommer à juste titre les chômeurs de longue durée, nous disons désormais : « Personnes privées d'emploi ».

Pour faire court, j'appelle « les ELPE » l'ensemble des Entreprises dédiées à la Lutte contre la Privation d'Emploi, c'est-à-dire les 6 640 entreprises dédiées, en France, à l'emploi accessible : 1501 Etablissements et Services d'Aide par le Travail, 850 Entreprises Adaptées, 655 Associations Intermédiaires, 1246 Entreprises d'Insertion, 410 Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion, 1907 Ateliers et Chantiers d'Insertion et 71 Entreprises à But d'Emploi.

Ces entreprises produisent environ, bon an mal an, 300 000 emplois aidés, c'est-à-dire cofinancés par la Collectivité, dont la moitié en contrat à durée indéterminée et l'autre moitié en contrat à durée déterminée. (Voir tableau joint).

On compte aujourd'hui un à deux millions de « personnes privées d'emploi » et un million neuf cent mille personnes touchent l'allocation du Revenu de Solidarité Active, faute d'emplois accessibles.

La pénurie d'emplois accessibles est donc considérable, trois cent mille, pour un besoin probable d'un à deux millions et tout se passe comme si l'Etat préférait l'allocation si mal nommée « Active » à l'emploi accessible. Ce qui serait, vous le reconnaissez, un paradoxe complet eu égard aux politiques favorables au plein emploi que vous souhaitez.

En effet, les CAF paient les allocations en fonction des besoins de la population, sur un budget évaluatif car elles doivent être distribuées à tous les « ayant droit ». Par contre et paradoxalement, les budgets permettant le financement des emplois accessibles sont soigneusement fermés à la suite des lois de finance annuelles comme si les personnes privées d'emploi n'étaient pas "ayant droit d'obtenir un emploi". Il s'agit là d'un choix technique complètement contradictoire avec la volonté politique affichée : l'emploi plutôt que l'allocation et le respect de la Constitution..

Pour pouvoir produire des emplois accessibles en fonction des besoins de la population et donc favoriser les emplois aidés à chaque fois qu'ils sont l'alternative aux dépenses passives il faut donc appliquer aux budgets annuels de l'emploi aidé en ELPE la technique budgétaire évaluative.

Restant à votre disposition et vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces réflexions, veuillez recevoir monsieur le président, madame la ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour le Conseil d'Administration

Le Président, Patrick Valentin





**Lettre ouverte au Président de la République & à la Ministre du Travail,
de la Santé et des Solidarités**

N°12

Thématique :

Le coût de l'emploi aidé

Envoyée depuis :

Stenay

Plein Emploi Solidaire
61, boulevard Saint-Michel
49100 ANGERS

Monsieur le Président de la République,

Madame la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités

Monsieur le Président, Madame la Ministre,

Dans notre lettre précédente nous préconisons un budget évaluatif pour le financement des emplois aidés à l'instar du financement des allocations et ceci parce que le plein emploi réel ne peut être que le plein emploi solidaire, c'est-à-dire un plein emploi qui apporte une réponse à la demande d'emploi des deux millions de personnes qui en sont privés aujourd'hui.

Faute d'emplois accessibles, l'allocation est un droit de substitution mais obtenir un emploi est le droit premier et c'est un droit constitutionnel.

Alors nous entendons déjà les remarques critiques : folie ! diront certains, ce serait à l'évidence une hémorragie d'argent public. Pourtant les évidences sont trompeuses.

Avant de crier, regardons les chiffres.

Les 6 640 entreprises, dites les ELPE, coûtent effectivement une « aide au poste » de trois milliards environ payé par l'Etat. Mais en contrepartie, elles apportent autant, c'est-à-dire environ trois milliards aux caisses de l'Etat ! Contrairement aux idées reçues, l'emploi aidé en ELPE ne coûte probablement pas seul euro au contribuable.

Nous avons constaté (voir tableau joint) que les ELPE réalisent ensemble cinq milliards et demi de chiffres d'affaires. Ce chiffre d'affaires entraîne donc des impôts et taxes d'environ cinq cent millions.

Par ailleurs, elles recrutent 300 000 personnes et 60 000 encadrants, l'ensemble payent des cotisations sociales du même ordre, au moins cinq cent millions.

Enfin, elles permettent d'éviter les allocations de type RSA et autres. Ceci réalise une économie pour l'Etat (Caisse d'Allocations Familiales) de l'ordre de deux milliards d'euros (Le RSA 7200€/an).

Au total, si ces entreprises n'existaient pas, l'Etat perdrait trois milliards d'euros (dont un milliard de recettes et deux milliards d'économie d'allocations). Sans compter les trois cent mille personnes livrées à l'exclusion la plus malsaine qui soit dans notre pays démocratique.

Au total, monsieur le président, madame la ministre, personne ne sait aujourd'hui avec précision si les emplois aidés dans les ELPE coûtent un seul centime au contribuable français.

En vous remerciant de l'intérêt que vous prendrez à ces remarques, veuillez recevoir monsieur le Président, madame la ministre, l'expression de notre profond respect démocratique.

Pour le Conseil d'Administration

Le Président, Patrick Valentin





PLEIN EMPLOI
SOLIDAIRE

**Lettre ouverte au Président de la République & à la Ministre du Travail,
de la Santé et des Solidarités**

N°13

Thématique :

Le mode de financement d'un droit constitutionnel

Envoyée depuis :

Thaon-les-Vosges

Plein Emploi Solidaire
61, boulevard Saint-Michel
49100 ANGERS

Monsieur le Président de la République,

Madame la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités

Monsieur le Président, Madame la Ministre,

Le système de financement des emplois aidés sur des budgets annuels déterminés par la loi de Finances a pour conséquence une "exécution budgétaire" rendant la situation des ELPE extrêmement difficile sur le plan économique et totalement fautive sur le plan statistique.

Ces entreprises dédiées à l'emploi accessible, cofinancées par la Collectivité (Esat, EA, AI, EI, ETTI, ACI et EBE) ont pour objet principal, le recrutement de tous ceux que le marché ordinaire ne recrute pas. Deux millions de personnes environ, réduites au chômage de « privation d'emploi » et aux allocations de survie (RSA). Ces personnes généralement fragilisées espèrent un recrutement qui ne vient jamais.

Le paradoxe apparaît à l'évidence lors du mode d'attribution des "postes" chaque année par l'administration. Compte tenu des contraintes liées à ce mode budgétaire, les directeurs et présidents des ELPE reçoivent fréquemment l'autorisation de recruter pour l'année entière, en octobre de la même année sans possibilité de report sur l'année suivante !

Exemple : pour dix postes supplémentaires demandés en 2023 pour l'année 2024, l'entreprise saura seulement en octobre 2024 (!) si le financement est accordé. Impossible donc de recruter pendant les dix premiers mois de l'année. Mais injonction d'avoir fait les recrutements dans l'exercice en cours. Ce qui est évidemment impossible. Conséquence, « non consommation » budgétaire ou au minimum, frein considérable au développement.

- Sur le plan économique la gestion de l'entreprise est désorganisée par cette situation, les résultats économiques en souffrent nécessairement et l'argent public est mal rentabilisé.
- Plus grave encore, les objectifs ne pouvant évidemment pas être atteints dans de telles conditions, ce sont les personnes privées d'emploi qui font les frais de la situation. Ils ne sont pas recrutés et restent aux allocations de survie alors qu'ils voudraient un emploi de dignité.
- Enfin, comble de paradoxe, les chiffres de « non consommation », remontés aux responsables nationaux, font passer aux autorités de l'Etat le message que les « besoins en emploi aidés » sont parfaitement « couverts ». Ce qui est exactement l'inverse de la réalité.

Si obtenir un emploi est un droit comme le proclame le préambule de la Constitution, sa technique de financement doit être conforme aux techniques de financement d'un Droit c'est-à-dire en fonction des besoins de la population sur un budget évaluatif comme c'est le cas pour les autres droits.

Merci monsieur le Président, madame la Ministre, de l'intérêt que vous prendrez à ces remarques et en vous renouvelant mon profond respect, veuillez recevoir l'expression de ma gratitude pour votre écoute.

Pour le Conseil d'Administration

Le Président, Patrick Valentin





**Lettre ouverte au Président de la République & à la Ministre du Travail,
de la Santé et des Solidarités**

N°14

**Thématique :
Expérimenter le coût réel**

**Envoyée depuis :
Les Mureaux, Cergy**

Plein Emploi Solidaire
61, boulevard Saint-Michel
49100 ANGERS

Monsieur le Président de la République,

Madame la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités

Monsieur le Président, Madame la Ministre,

Depuis la fin des trente glorieuses, en 1980, nous savions que la question de l'emploi serait un talon d'Achille pour notre démocratie. Je ne parle pas de l'emploi ordinaire qui ne pose pas de problème insurmontable, vous l'avez démontré. Plus grave parce qu'en échec depuis trop longtemps, je veux parler de la privation d'emploi.

Les observateurs ne peuvent pas s'y tromper, la privation d'emploi est au cœur de toutes les révoltes et de tous les échecs que nous rencontrons depuis quarante ans, dans les quartiers et dans les campagnes. La montée inexorable des incivilités, des zones de non droit, de la violence et aujourd'hui l'importance des trafics et des activités illégales, tout cela corrompt profondément notre démocratie et explique l'offre politique extrême.

France expérimentation que vous avez lancée il y a maintenant presque 10 ans vous permet de proposer aujourd'hui, si vous le voulez, une grande proposition politique contre la privation d'emploi. Une politique simple, pragmatique, expérimentée et la moins coûteuse qui soit, mais une politique qui implique un changement de regard et un changement de méthode, bref une culture nouvelle sur la nature de l'emploi.

Celui-ci est conçu aujourd'hui comme l'outil (complexe mais incontournable) de production de toutes les valeurs économiques. Cette culture, cette manière de voir l'emploi est réductrice.

Les « Entreprises consacrées à la Lutte contre la Privation d'Emploi » (les ELPE), ont lancé une culture nouvelle depuis longtemps (la fin de la guerre 14/18 !) en inversant le paradigme. L'emploi y est conçu comme un produit de première nécessité sociale, le produit principal. Les activités de l'entreprise, indispensables naturellement, y sont traitées d'une certaine manière comme des "sous-produits" ! Le produit principal étant l'emploi accessible à tous.

Cette dialectique de l'emploi, entre outil et produit, est d'une richesse incroyable. Loin de détruire les concepts économiques de base, elle les conforte en équilibrant et en évitant les excès.

Les ELPE proposent une régulation du marché, régulation dont le besoin va croître de façon exponentielle avec l'IA dans les années à venir. L'emploi apparaîtra de plus en plus comme un produit désirable, un produit nécessaire pour faire société, il devra être accessible à tous. L'allocation universelle (sorte d'impôt négatif, RMI/RSA modernisé) ne suffira pas pour donner sens et dignité. Il faudra disposer aussi de l'emploi comme d'un produit de première nécessité.

L'emploi accessible est la politique la moins coûteuse qui soit en effet, car elle est déjà financée. Gérée habilement, elle n'entraîne pas de dépenses publiques supplémentaires de façon significative car elle est le fruit de l'activation de dépenses passives et elle bénéficie de la mise en activité.

Vous trouverez ci après, monsieur le Président, l'expérimentation détaillée que nous demandons pour faire la preuve de notre affirmation.



- 1) Le ministère du budget devra présenter au parlement le total des sommes reçues respectivement par chacune des ELPE, au titre de l'aide au poste. Aide au poste exclusivement, (rapportées à l'ETP), à l'exclusion des aides liées aux politiques économiques diverses et à l'exclusion aussi des coûts d'accompagnement externes qui contribuent au montant de l'aide au poste en Esat et ACI. Ces coûts doivent être pris en compte par ailleurs et risquent de constituer des doublons.
- 2) Le ministère devra étudier avec la CAF et présenter le total des sommes évitées en allocations. Détail à rédiger avec la CAF, ce travail implique la connaissance des allocations reçues par chaque salarié avant et après la mise en emploi en ELPE. Voir Léon Régent.
- 3) Enfin il devra présenter le total des sommes versées à l'Urssaf par les ELPE, travail à priori assez simple.
- 4) Le total versé par les ELPE en impôts et taxes, même simplicité à priori.
- 5) Le total de la TVA supplémentaire reçue grâce au supplément de consommation lié au passage RSA/Salaire. (Taux évalué à revoir éventuellement, 9,8%).
- 6) Sachant que les Esat, ACE et EBE sont plus ou moins onéreuses pour le contribuable et que les EA, EI, AI et ETTI sont au contraire bénéficiaires et sachant aussi que les EBE en prenant de l'expérience seront à terme de moins en moins onéreuses et proches du coût bénéficiaire des EA, le document final pourra dire selon quelle proportion entre les ELPE (ramenée à l'ETP) l'ensemble est neutre pour le contribuable sur un territoire donné.

Ce ratio sera un des éléments de pilotage de la croissance des ELPE sur chaque territoire candidat. On favorise la bonne gestion à condition qu'elle ne soit pas synonyme d'exclusion. On distingue le coût de « compensation pour faible productivité » et le coût d'aide et d'accompagnement social externe comme il est dit à l'article 1) ci-dessus.

- 7) Le document devra être présenté un an avant la fin de l'expérimentation ETCLD en cours (si impossible prolonger l'expé en cours) avant de faire la loi définitive.

En vous remerciant de votre écoute, veuillez recevoir, monsieur le président, l'expression de notre respect citoyen.

Pour le Conseil d'Administration
Le président, Patrick Valentin



PLEIN EMPLOI
SOLIDAIRE

Lettre ouverte au Président de la République

N°15

**Thématique :
Report d'arrivée à Paris**

Le 13/06/2024 à Angers

Plein Emploi Solidaire
61, boulevard Saint-Michel
49100 ANGERS

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75 008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

Compte tenu des évènements politiques, qui étaient certes prévisibles et ne nous ont pas surpris, voici ce que j'écris à nos nombreux amis et je vous en fait part car je suis convaincu que vous n'oublierez pas l'expérimentation particulièrement riche d'enseignements que l'Assemblée Nationale a voté deux fois à l'unanimité.

Chers amis,

Je vous ai écrit début juin pour vous inviter à accueillir solennellement à Paris la caravane du Tour de France du Plein emploi solidaire le 28 juin 2024 après soixante étapes dans les territoires de plein emploi véritable, territoires modèles de ce que l'avenir peut nous promettre.

C'était sans compter les évènements politiques actuels et leurs conséquences. L'avant-veille des élections législatives, impossible d'organiser sereinement à Paris, l'évènement que nous avions prévu.

L'arrivée et la fin du Tour de France 2024 sera donc reportée à septembre prochain où nous ferons une rétrospective qui reste à préciser et à organiser, nous vous tiendrons informés.

Ce sont donc les territoires d'Est Ensemble, Pantin et Bagnolet, qui seront les derniers cette année à accueillir la caravane, je l'espère le mercredi 26 et le jeudi 27. Il conviendra dans ces deux territoires, et avec leur accord, d'éviter d'inviter des élus et tout ce qui pourrait s'apparenter à la « campagne électorale ». Seuls les journalistes et les acteurs associatifs seront de la partie de sorte que les citoyens puissent préparer leur devoir électoral sans interférence avec notre manifestation.

Je rappelle à ce sujet que j'ai toujours évité soigneusement les prises de parti conflictuelles. C'est ainsi que nous avons obtenu l'unanimité à chaque fois à l'Assemblée Nationale. Cela n'empêche pas les opinions et chacun peut s'exprimer démocratiquement par son vote ou ses engagements par ailleurs.

Mais la question de la privation d'emploi touche tellement de concitoyens et de concitoyennes en grande souffrance et en grande fragilité que la question posée attend une réponse unanime parce que profondément humaine : on ne laisse pas sans secours quelqu'un qui souffre. C'est une règle absolue sans laquelle l'humanité perdrait ce qu'elle a de plus cher, son cœur en quelque sorte.

Le président de l'association Plein emploi solidaire.

Patrick Valentin





PLEIN EMPLOI
SOLIDAIRE

**La réponse du Chef de Cabinet du
Président de la République**

N°2

15 juillet 2024



*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

Monsieur Patrick VALENTIN
Président
Plein Emploi Solidaire
61 BOULEVARD SAINT-MICHEL
49100 ANGERS

Paris, le 15 JUIL 2024

Monsieur le Président,

Le Président de la République a bien reçu les courriers que vous avez souhaité lui adresser et m'a confié le soin de vous répondre.

Sensible à votre démarche, Monsieur Emmanuel MACRON tient à vous assurer de l'attention avec laquelle il a été pris connaissance de vos réflexions et préoccupations.

Après des décennies de chômage de masse et de désindustrialisation, dont ont longtemps souffert nos concitoyens et nos territoires, le Gouvernement s'est mobilisé pour que la valeur travail soit mieux reconnue, pour renforcer notre modèle productif et pour recréer un terreau fertile à l'entrepreneuriat et à l'innovation. Depuis 2017, plus de 1,7 million d'emplois ont été créés, dont 90 000 emplois industriels, faisant reculer le chômage d'un peu plus de 2 points. De même, près de 300 nouvelles usines ont été implantées sur l'ensemble du territoire. Pour la quatrième année consécutive, nous sommes ainsi le pays le plus attractif d'Europe en termes d'investissements. Ces résultats sont autant d'encouragements à poursuivre et à accélérer notre action pour réindustrialiser notre pays et pour atteindre le plein emploi.

Aussi, la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 avait déjà pour objectif la réduction du taux de chômage autour de 5% d'ici 2027. Cette réforme permet d'accompagner l'insertion durable dans l'emploi, en aidant chaque personne à lever les freins sociaux et professionnels qu'elle rencontre grâce à la coordination des acteurs du secteur et à la mise en place de parcours de remobilisation et de suivi renforcés, pour aboutir à une société du plein emploi.

...



PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE
PALAIS DE L'ÉLYSÉE — 51, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 75004 PARIS

Afin de contribuer au respect de l'environnement, la Présidence de la République vous invite à privilégier l'envoi de vos correspondances par courriel sur le site www.elysee.fr, rubrique « écrire au Président »

Imprimé sur papier recyclé pour préserver notre planète.



Depuis le 1^{er} janvier 2024, Pôle emploi est devenu « France Travail ». Ce dernier, nouvel opérateur de l'État, a pour objectif de proposer un meilleur accompagnement à toutes les personnes qui ne sont pas capables de retrouver seules un emploi, et de renforcer l'accompagnement des entreprises dans leurs processus de recrutement. Ainsi, une inscription généralisée auprès de cet opérateur est prévue, au plus tard en 2025, pour toutes les personnes sans emploi, y compris les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). À cet effet, tous les demandeurs bénéficieront d'une orientation, d'un diagnostic global et devront signer un contrat d'engagement.

La loi vient également renforcer l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés, avec pour objectif de faciliter l'emploi en milieu ordinaire. Les orientations en établissement et service d'accompagnement par le travail (ESAT) seront prononcées par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) sur préconisation de France Travail, en privilégiant l'orientation en milieu ordinaire ou accompagné. Les droits des travailleurs en ESAT sont par ailleurs alignés sur ceux des salariés ordinaires (avec conservation de leur droit spécifique).

S'agissant de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeurs de longue durée, la loi de finances pour 2024 est venue abonder l'enveloppe de 80 millions d'euros. Par ailleurs, un comité scientifique a été institué en juin 2023 afin d'évaluer l'expérimentation, dont les conclusions seront rendues en 2025 et permettront d'éclairer la durabilité du modèle économique. Comme vous, soyez assuré que le Président de la République est très attaché à ce dispositif, qui a su démontrer son efficacité dans l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi.

Dans ce contexte je n'ai pas manqué de transmettre votre démarche au ministère du travail, de la santé et des solidarités.

Vous pouvez être certain de la pleine mobilisation du Chef de l'État en faveur du renforcement du plein emploi. C'est par le travail que nous pourrions préserver notre modèle social et répondre aux défis de notre temps.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Rodrigue FURCY



PLEIN EMPLOI
SOLIDAIRE

**La réponse ouverte de
Plein Emploi Solidaire**

N°2

6 août 2024

Le 06/08/2024 à Angers

Plein Emploi Solidaire
61, boulevard Saint-Michel
49100 ANGERS

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75 008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

Un grand merci tout d'abord pour la réponse que votre chef de cabinet, Monsieur Rodrigue Furcy, m'a apportée de votre part. C'est un grand honneur pour notre association Plein Emploi Solidaire.

Oui, vous avez conduit une politique du plein emploi, objectif 5%. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles vous avez été réélu pour un deuxième mandat. J'admire par ailleurs votre combat actuel contre les extrêmes en politique. Vous avez l'art du contrepied. Aujourd'hui, il est de bon ton de critiquer... Demain, on qualifiera probablement ce mandat de modèle... Ainsi va l'histoire.

Ce que nous suggérons, Monsieur le Président, ce n'est pas ce qui est déjà fait et dont je nous félicite, mais ce qu'il reste à faire. Le plein emploi à 5% c'est bien, mais le plein emploi solidaire à 2,5%, voilà l'objectif. En effet, la preuve est faite de longue date que la baisse du chômage général ne fait baisser qu'à la marge très faiblement le chômage de longue durée et d'exclusion sociale.

Supprimer progressivement la « privation d'emploi » pour deux millions de personnes fragiles en produisant simplement des emplois qui leur soient accessibles parce que cofinancés par la Collectivité, sans coût supplémentaire (activation des dépenses passives). Voilà l'ambition à notre portée.

Naturellement, un tel projet n'est envisageable qu'à condition d'une part de percevoir à quel point l'emploi est devenu beaucoup plus que l'emploi lui-même dans nos sociétés modernes : c'est un véritable sésame pour le plus grand nombre et pour les plus fragiles un passeport sans lequel on reste parqué dans la mendicité humiliante et dans la précarité. D'autre part, ce projet n'est possible qu'à condition de constater qu'il n'entraîne aucun coût significatif supplémentaire pour le contribuable, nous y reviendrons.

Depuis la fin des Trente Glorieuses et malgré tous les efforts, nous traînons une lourde cohorte d'exclus de l'emploi. Les subterfuges éventuels pour faire baisser les chiffres officiels ne sont pas dignes de notre conception de la fraternité républicaine. Deux millions cinq cent mille inscrits à France Travail comme chômeurs de longue durée et un million neuf cent mille personnes au RSA, auxquels il faut ajouter les conjoints, les enfants et les non-inscrits. Cette société sans projet, au sein des pays riches, contribue aux bataillons d'une délinquance du désespoir et conduit à l'extrémisme aveugle. C'est un enjeu social et politique considérable en Europe.

Et pourtant, notre échec collectif en France depuis 45 ans est logique. Il était prévisible. L'exclusion de l'emploi est un phénomène mécanique alimenté par des sources puissantes que nous ne pouvons pas obstruer au risque de les tarir car elles nous sont indispensables : les flux économiques (et les exigences qui vont avec) sont internationaux à commencer par l'Europe. Par ailleurs, les populations fragiles augmentent dans nos pays riches grâce à la médecine et au travail social dont nous sommes fiers (ailleurs dans le monde, elles décèdent beaucoup plus tôt) ; la grande pauvreté culturelle et matérielle est devenue héréditaire et met le pays et son Education Nationale en échec.

Dans ce contexte, l'économie lucrative a fait la preuve qu'elle ne peut pas, à elle seule, faire une chose et son contraire : gagner de l'argent et des parts de marché et en même temps accueillir toutes ces personnes fragiles. La preuve est faite depuis longtemps et la parole publique qui a fait le plus grand mal, à notre avis, en déculpabilisant à tort, est celle d'un Président de la République qui a dit « le chômage... on a tout essayé » ! Bien sûr que non. On n'a pas tout essayé car on a pas compris à cette époque que l'économie solidaire devait prendre le relais et construire avec l'économie lucrative une dialectique indispensable au bien-être de tous dans nos sociétés riches et modernes.

Il n'y a rien à inventer, sauf peut-être une preuve complète, officielle et honnête de la pertinence mathématique et vérifiable en comptabilité de la neutralité d'une activation des dépenses passives. C'est pourquoi je me permettrai d'écrire désormais non seulement au Ministre du Travail et de la Santé mais aussi à l'ancien Ministère où vous m'avez reçu pour présenter l'expérimentation, celui du Budget.

Ensuite, prévoir une loi simple, courte et unanime comme les deux précédentes, qui permette aux ELPE, ces 6 380 Entreprises de Lutte contre la Privation d'Emploi dans l'économie solidaire, de se développer en fonction des besoins locaux, en apportant le cofinancement qui rend l'emploi accessible et ceci à proportion des besoins de cette population.

On constate en effet, en lisant leurs comptabilités, que les EA, EI, AI et ETTI apportent davantage aux caisses publiques qu'elles n'en reçoivent. Nous avons demandé à un remarquable spécialiste des allocations, Léon Régent, de nous dire le chiffre moyen le plus probable en termes d'allocations évitées grâce au retour à l'emploi. Il en résulte que limiter le développement de ces entreprises, comme c'est le cas actuellement, est une action financièrement néfaste pour l'Etat ! (Au football, on dirait "marquer contre son camp").

Pour les ACI et les Esat c'est un peu plus complexe et le coût réel devrait distinguer les charges sociales supplémentaires qu'elles supportent. Enfin, pour les EBE, les chiffres actuels ne peuvent être significatifs, ils sont trop récents. Quoiqu'il en soit, le total du coût des ELPE est certainement neutre pour le contribuable si l'on compte ce qu'elles rapportent. Que dis-je, "neutre"... hyper bénéficiaire eu égard au résultat politique et social attendu.

La loi devra prévoir d'autre part une organisation prévisionnelle de croissance annuelle des ELPE pour que le budget voté chaque année en loi de finances soit capable d'apporter sans problème les cofinancements supplémentaires exposés par les acteurs de terrain. L'administration sait faire ce prévisionnel. Il suffit donc d'un décret qui, après mise au point, confirme le système (une sorte de loi « évaluative » particulièrement rationnelle).

Enfin, la loi prévoira qu'après avoir tout essayé pour accéder à l'emploi ordinaire pendant la période d'insertion (deux ans) et au cas où elle n'aurait pas été recrutée sur le marché du travail ordinaire, une personne qui aura démontré, grâce à l'insertion, sa capacité de travail mais aussi son besoin d'un emploi accessible à plus long terme, puisse ouvrir droit à un emploi cofinancé en CDI. On ne renvoie pas au chômage quelqu'un qui peut et veut travailler. Cette disposition relève de l'évidence compte tenu de la politique qui est la vôtre : l'emploi plutôt que l'allocation.

Le système est mûr, il suffisait de compléter les ELPE avec les EBE de l'expérimentation TZCLD pour voir enfin les résultats au plan national (là encore, nous n'avons rien inventé, les EBE sont très proches des EA et recrutent un grand nombre de personnes handicapées).

Le 06/08/2024 à Angers

Reconnaissez que l'enjeu est extrêmement stimulant : loin de coûter au contribuable (comme le craignait à tort madame Pénicaud), nous proposons un véritable système qu'il suffit de "boucler" avec les EBE de TZCLD pour en faire une arme remarquable contre l'exclusion sociale.

Naturellement, je reste personnellement à votre disposition pour cibler les éventuels obstacles et les contourner, si vous le jugez utile.

En vous remerciant de votre disponibilité et de votre écoute, veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de notre profond respect.

Pour l'association Plein emploi solidaire,

Le Président, Patrick Valentin





PLEIN EMPLOI
SOLIDAIRE

Lettre ouverte au Président de la République

N°16

Thématique :

La privation d'emploi dans un pays riche et développé

Plein Emploi Solidaire
61, boulevard Saint-Michel
49100 ANGERS

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75 008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

« Papa est en prison, son père était au chômage, il buvait, moi je deal dans le quartier. Demain, je vais apprendre à mieux me débrouiller car en prison je verrai des vrais caïds, c'est super ».

« Maman est seule, nous sommes quatre demi-frères et sœurs. Les hommes, au chômage, passent à la maison mais ne restent pas. Maman n'a pas le temps de s'occuper de nous, elle fait des ménages. C'est tôt le matin et tard le soir. Maman est courageuse, elle veut s'en sortir mais elle tombe souvent malade ».

Dois-je continuer sous forme de litanie ces évocations rapides et souvent tragiques ? Non, Monsieur le Président, je sais que vous savez. La fragilité d'une société commence par la famille. Une famille au chômage depuis plusieurs générations, de l'ANPE à Pôle Emploi pour arriver à France Travail. La privation d'emplois, des emplois à la fois accessibles et adaptés aux circonstances, cette privation, c'est la certitude d'aggraver les fragilités sociales à très long terme.

Notre beau pays, riche et développé, n'est pas heureux. Il laisse se développer, en son sein, une maladie sociale grave, dangereuse pour la santé générale : la privation d'emplois, d'emplois véritablement accessibles. Deux millions au moins et, avec les familles, six à sept millions de personnes au minimum sont touchées directement par cette maladie.

Et pourtant, notre pays est aussi un pays généreux et épris de justice sociale. Six mille trois cent quatre-vingt entreprises consacrées à la lutte contre la privation d'emploi et qui gèrent environ trois cent mille salariés aidés grâce à l'aide de l'Etat. Ce sont les ELPE, c'est-à-dire le travail protégé, adapté et d'insertion : Esat, EA, AI, EI, ETTI, ACI, EBE. Environ soixante mille bénévoles, généreux et engagés gratuitement dans les Conseils d'Administrations de ces entreprises dont les capitaux n'appartiennent qu'à l'objet social de l'Association, à l'exclusion de toute personne physique (à vérifier sévèrement).

Après la démonstration expérimentale de ETCLD, et le travail considérable et Européen réalisé par TZCLD, il suffirait de bien peu de choses pour que vous puissiez engager avec votre futur premier ministre une loi sociale puissamment thérapeutique, une loi du Droit à l'emploi qui pourrait marquer ce deuxième mandat à très long terme ; notre système démocratique ne favorise que rarement le long terme. Une loi simple, elle est mûre, ne change rien. Libérez tout simplement les ELPE en finançant le développement des emplois aidés en fonction des besoins locaux. France Travail (bien nommée cette fois-ci) fera le reste en organisant avec les Départements et ETCLD les petits territoires de référence nécessaires à ce développement progressif.

Peut-être me direz-vous : « J'ai commencé mon premier mandat en réduisant les emplois aidés. Je ne peux décemment pas les augmenter à la fin du deuxième mandat sans donner du grain à moudre à tous

mes détracteurs ! » Certes, Monsieur le Président, mais ce serait oublier que les mots mal posés sont la source de beaucoup de maux. Seuls les emplois aidés supplémentaires sont légitimes, les autres sont trop souvent des « effets d'aubaine » qui coûtent effectivement très cher à notre pays. Inversement, les emplois aidés supplémentaires ne font courir aucun risque. Nous pouvons le démontrer et en faire un véritable système, reposant sur la protection sociale, contre la privation d'emploi.

Que peut-on craindre ? Une consommation abusive des emplois-aidés qui désorganiserait le marché ? Mais non, Monsieur le Président, c'est impossible, l'insertion par l'Activité économique offre deux ans de garantie. C'est seulement après ces deux ans, pour ceux qui n'auront pas trouvé la place stable dont ils ont besoin, c'est seulement pour ceux-là qu'un emploi aidé en CDI est nécessaire et financé par l'activation des dépenses passives. Les autres (entre 20 et 40%) iront renforcer l'économie lucrative qui a besoin de main-d'œuvre. L'IAE en a fait la preuve, ETCLD aussi.

Que peut-on craindre encore ? Un coût excessif pour les budgets de l'Etat. Mais non, Monsieur le Président, vérifiez vous-même, la comptabilité de ces six mille trois cent entreprises de l'économie sociale et solidaire apporte autant à l'Etat qu'elle ne reçoit (si on compte les allocations évitées).

Par contre, on peut craindre, il est vrai, que les lois de finances annuelles viennent contredire les meilleures intentions comme cela a été le cas à partir du « tournant de 83 ». Il conviendra donc que la « loi du Droit d'obtenir un emploi » puisse inclure les modalités de croissance budgétaire conformes à la fois à la loi organique du 1^{er} août 2001 mais aussi aux « prévisionnels » de croissance recueillis chaque année par les administrations locales compétentes auprès des ELPE. Ce point est évidemment essentiel. Il consiste à prévoir simplement que la croissance des dépenses budgétaires soit explicitement équilibrées par les recettes d'activation des dépenses passives correspondantes.

Mais plutôt que la crainte, pourquoi ne pas tabler sur l'enthousiasme quotidien de la jeunesse. Une jeunesse de 7 à 77 ans selon la belle formule de Hergé. L'économie solidaire regorge d'enthousiasme et de jeunesse du cœur mais elle a besoin de reconnaissance.

Plutôt que la crainte, pourquoi ne pas tabler sur les succès prodigieux que nous avons vécus avec les 150 000 emplois aidés en CDI réservés jusqu'ici aux personnes reconnues handicapées. J'ai vécu, parmi cent exemples, la renaissance d'une famille sur trois générations grâce à ces emplois aidés. Le grand-père, handicapé, que j'avais recruté très longtemps auparavant dans un « Atelier protégé », est venu me présenter son petit-fils le jour de son départ en retraite. « Vous savez, monsieur Valentin, mon petit-fils vient d'avoir son baccalauréat ! C'est grâce à vous... » Certes, il se trompait ce n'était pas « grâce à moi », mais grâce à l'intelligence de notre pays qui a permis à ce grand père handicapé de montrer l'exemple par le travail.

Un pays riche mais qui pourrait être heureux en plus !

Une loi très ambitieuse d'économie solidaire, à but d'emplois accessibles, venant compléter et renforcer les performances humaines et économiques de l'économie lucrative.

Une loi organisant la dialectique nécessaire entre la part de cupidité, inhérente à tous, mais souvent présente dans le lucratif et la part de générosité, elle aussi au cœur de chacun, mais particulièrement nécessaire dans le « sans but lucratif ». Un loi d'équilibre humain et social à long terme.

Le 15/08/2024 à Préfailles

Restant à votre disposition et vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces réflexions, veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Pour l'association Plein emploi solidaire,

Le Président, Patrick Valentin





PLEIN EMPLOI
SOLIDAIRE

Lettre ouverte au Président de la République

N°17

Thématique :

La loi pour le droit d'obtenir un emploi : un projet de société

Le 20/08/2024 à Préfailles

Plein Emploi Solidaire
61, boulevard Saint-Michel
49100 ANGERS

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75 008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

Je vous écrivais le 6 août, en préparant le deuxième Tour de France des Territoires de plein emploi solidaire, qu'une loi ambitieuse à très long terme était à la portée de votre gouvernement, le plus tôt possible, avant la fin de votre mandat.

L'expérimentation que vous avez soutenue, portée par TZCLD à l'initiative du projet d'ATD Quart monde dont j'ai été le concepteur dès 1994 à Seiches sur le Loir en tablant sur l'activation des dépenses passives, risque de sombrer de la pire des façons. Elle risque simplement d'ajouter une « couche de plus » au mille-feuille déjà difficilement compréhensible du travail protégé, du travail adapté et de l'insertion par l'activité économique.

Ce serait un échec déplorable ; elle doit au contraire « faire système » avec l'ensemble existant (les ELPE) pour créer une dialectique féconde avec l'économie lucrative.

Vous m'avez suggéré d'écrire au Ministre du Travail. Je l'ai fait dans un premier temps. Mais, réflexion faite et sauf votre respect, Monsieur le Président, compte tenu de nos institutions, seul le Président de la République peut porter la responsabilité d'une loi d'une telle envergure.

Apporter, à tous les citoyens de notre pays qui le désirent, **le Droit d'obtenir un emploi**, c'est une mission de la plus haute importance.

Apporter ce Droit en ayant l'audace de constater que depuis quarante ans et malgré les succès extraordinaires de l'économie, la montée inexorable du chômage d'exclusion sociale est une conséquence mécanique de l'organisation actuelle (le Smic est contourné, le RSA devient le vrai minimum).

Apporter ce Droit en le reliant à l'histoire de l'emploi aidé depuis un siècle, c'est-à-dire depuis la fin de la guerre 14/18 et la volonté de rétablir les blessés de guerre dans leur droit au travail malgré les performances limitées et réduite par les séquelles de la guerre.

Apporter ce Droit en constatant que notre société a secrété l'antidote nécessaire contre l'exclusion en instaurant un challenge, je dirai plutôt une dialectique féconde, entre une économie lucrative hyper performante et une économie solidaire d'autant plus nécessaire.

Apporter ce Droit, enfin, en constatant qu'il est budgétairement à notre portée, grâce à la remarquable protection sociale dont nous bénéficions et que nous complétons : l'assurance emploi complément indispensable de l'assurance chômage (autre façon de dire activation des dépenses passives).

Apporter ce Droit à condition de comptabiliser l'emploi supplémentaire du point de vue du budget de l'Etat et donc du contribuable plutôt que du seul point de vue du ministre du travail.

Un Droit de cette envergure marquera nécessairement l'histoire de notre pays. C'est un projet de société que seul le chef de l'Etat peut porter avec succès.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mon profond respect et de ma disponibilité pour notre pays.

Pour l'association Plein emploi solidaire,

Le Président, Patrick Valentin

